



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pollution et nuisances

Question au Gouvernement n° 2313

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Patrick Tremege.

M. Patrick Tremege. Madame le ministre de l'environnement, l'agglomération francilienne a connu, hier, un épisode de pollution de niveau 2, lié à la conjonction de deux facteurs: une forte circulation automobile et un anticyclone empêchant toute dispersion des polluants.

En dehors de ces phénomènes particulièrement rares à Paris - moins de trois épisodes de niveau 3 en cinq ans - le maire de Paris, qui a placé la lutte contre la pollution en tête de ses priorités, a engagé une série d'actions de fond pour limiter les causes structurelles de pollution. Je rappelle, pour mémoire, le soutien aux transports en commun, la création d'une ligne de métro, une nouvelle répartition de la voirie parisienne offrant une meilleure place aux modes de déplacement moins polluants, notamment bus et vélos, et la mise en place d'un important programme de soutien aux véhicules propres.

Dans le cadre des mesures d'urgence, le maire de Paris ne dispose que de moyens limités, la gestion des transports en commun dépendant directement de l'État au travers du syndicat des transports parisiens et le contrôle de la circulation et du stationnement relevant de la compétence du préfet de police. Pour ce qui le concerne, le maire a pris immédiatement la décision de rendre le stationnement résidentiel gratuit.

M. Jean Glavany. Nous ne sommes pas à une séance du conseil municipal de Paris !

M. Patrick Tremege. L'évolution météorologique écarte le risque de pic de niveau 3 pour les heures et les jours qui viennent.

Ma question, madame le ministre, reste en tout état de cause d'actualité. Elle est de savoir quelles dispositions le Gouvernement entend prendre à l'avenir dans les situations de niveau 3 et quel périmètre peut être concerné. Vous savez, madame le ministre, que des mesures limitées à Paris seraient insuffisantes, le Parisien étant le citoyen du monde qui utilise le moins sa voiture. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, depuis hier nous vivons à Paris un épisode de pollution de niveau 2 qui a conduit la préfecture, d'une part, la ville de Paris, d'autre part, à prendre toutes les mesures prévues dans un tel cas d'alerte. Il semble effectivement que les choses aillent en s'améliorant cet après-midi. Néanmoins, vous m'interrogez avec raison sur ce que nous ferions si nous arrivions à une pollution de niveau 3.

Je puis vous indiquer que M. le Premier ministre a décidé, à ma demande et après concertation avec les collectivités, que si nous parvenions à un niveau 3 nous instaurerions un système de circulation alternée dans la ville de Paris et dans toutes les communes adjacentes desservies par le métro. Chaque voiture ne circulerait que les jours pairs ou les jours impairs, selon son immatriculation, des dérogations étant accordées pour les véhicules utilitaires, les taxis, les autobus, les véhicules électriques ainsi que pour tout véhicule en cas de covoiturage aboutissant au transport d'au moins trois personnes.

Ainsi que M. le Premier ministre l'a rappelé ce matin, la loi sur l'air permet d'intervenir efficacement dès lors qu'on veut bien l'appliquer. Telle est notre volonté. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Patrick Trémège.

M. Patrick Trémège. Madame le ministre de l'environnement, l'agglomération francilienne a connu, hier, un épisode de pollution de niveau 2, lié à la conjonction de deux facteurs : une forte circulation automobile et un anticyclone empêchant toute dispersion des polluants.

En dehors de ces phénomènes particulièrement rares à Paris - moins de trois épisodes de niveau 3 en cinq ans - le maire de Paris, qui a placé la lutte contre la pollution en tête de ses priorités, a engagé une série d'actions de fond pour limiter les causes structurelles de pollution. Je rappelle, pour mémoire, le soutien aux transports en commun, la création d'une ligne de métro, une nouvelle répartition de la voirie parisienne offrant une meilleure place aux modes de déplacement moins polluants, notamment bus et vélos, et la mise en place d'un important programme de soutien aux véhicules propres.

Dans le cadre des mesures d'urgence, le maire de Paris ne dispose que de moyens limités, la gestion des transports en commun dépendant directement de l'État au travers du syndicat des transports parisiens et le contrôle de la circulation et du stationnement relevant de la compétence du préfet de police. Pour ce qui le concerne, le maire a pris immédiatement la décision de rendre le stationnement résidentiel gratuit.

M. Jean Glavany. Nous ne sommes pas à une séance du conseil municipal de Paris !

M. Patrick Trémège. L'évolution météorologique écarte le risque de pic de niveau 3 pour les heures et les jours qui viennent.

Ma question, madame le ministre, reste en tout état de cause d'actualité. Elle est de savoir quelles dispositions le Gouvernement entend prendre à l'avenir dans les situations de niveau 3 et quel périmètre peut être concerné. Vous savez, madame le ministre, que des mesures limitées à Paris seraient insuffisantes, le Parisien étant le citoyen du monde qui utilise le moins sa voiture. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Corinne Lepage, ministre de l'environnement. Monsieur le député, depuis hier nous vivons à Paris un épisode de pollution de niveau 2 qui a conduit la préfecture, d'une part, la ville de Paris, d'autre part, à prendre toutes les mesures prévues dans un tel cas d'alerte. Il semble effectivement que les choses aillent en s'améliorant cet après-midi. Néanmoins, vous m'interrogez avec raison sur ce que nous ferions si nous arrivions à une pollution de niveau 3.

Je puis vous indiquer que M. le Premier ministre a décidé, à ma demande et après concertation avec les collectivités, que si nous parvenions à un niveau 3 nous instaurerions un système de circulation alternée dans la ville de Paris et dans toutes les communes adjacentes desservies par le métro. Chaque voiture ne circulerait que les jours pairs ou les jours impairs, selon son immatriculation, des dérogations étant accordées pour les véhicules utilitaires, les taxis, les autobus, les véhicules électriques ainsi que pour tout véhicule en cas de covoiturage aboutissant au transport d'au moins trois personnes.

Ainsi que M. le Premier ministre l'a rappelé ce matin, la loi sur l'air permet d'intervenir efficacement dès lors qu'on veut bien l'appliquer. Telle est notre volonté. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Trémège Patrick](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2313

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1800

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1800

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 1997